



# Participation 2008/2009 : FO signe le nouvel accord

---

Roissy, le 23 juillet 2008 - Bureau Central - n° 33/08

Un nouvel accord de participation pour l'exercice 2008/2009 vient d'être conclu.

Comme le précédent, il est basé sur un calcul dérogatoire de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) qui ne tient compte ni du montant de cette RSP (qui viendrait sinon impacter négativement le résultat), ni des opérations financières ou exceptionnelles sans lien avec l'activité opérationnelle.

La RSP est égale à 5,7 % du résultat net ainsi corrigé. Si ce résultat est négatif, il n'y aura pas de participation. S'il est compris entre zéro et 25 millions €, la RSP sera calculée sur un plancher de 25 millions €.

Les bénéficiaires sont les salariés comptant au moins 3 mois d'ancienneté ainsi que les expatriés.

La répartition est proportionnelle à la présence jusqu'à 6 millions €, elle est proportionnelle aux salaires au-dessus de ce seuil (avec un salaire plafonné à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale).

La maternité, l'adoption, l'accident du travail, la maladie professionnelle notamment sont assimilés à des périodes de présence.

La totalité des droits seront affectés dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) du Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE).

Le salarié pourra ensuite, soit les laisser dans le PEE, soit les affecter au PERCO Air France (Plan d'Épargne Retraite Complémentaire) si celui-ci est créé après les négociations en cours.

L'accord rappelle les cas de déblocage anticipé, les droits n'étant en principe pas disponibles avant 5 ans.



## Nos commentaires

*FO a signé cet accord qui, sans être exceptionnellement avantageux, est la condition indispensable à l'attribution de la participation aux salariés.*

*Par son caractère dérogatoire et selon les lois en vigueur, il faut un accord d'entreprise pour que de telles mesures s'appliquent.*

*Le plancher de 25 millions € est une garantie et le plafonnement salarial (4 fois le plafond de la Sécurité Sociale) minimise les écarts toujours trop importants.*

*L'ouverture faite au PERCO devrait conduire direction et syndicats à conclure un accord au plus tôt sur ce sujet.*

*A Force Ouvrière, c'est ce que nous nous employons à faire.*

Pour le SG.FO.AF  
**Patrick Hurel**